

---

MYRIAM CATUSSE

AU-DELÀ DE « L'OPPOSITION  
À SA MAJESTÉ » :  
MOBILISATIONS, CONTESTATIONS  
ET CONFLITS POLITIQUES  
AU MAROC

31

**L**a sociologie du Mouvement du 20 février déserté par les appareils des principales organisations partisans marocaines, le soutien des mêmes partis à l'organisation du référendum sur la réforme de la Constitution du 1<sup>er</sup> juin 2011 et finalement la nomination d'un Premier ministre issu du Parti Justice et Développement à l'issue des élections anticipées de novembre 2011 questionnent l'état des forces politiques au Maroc et la structuration des différentes oppositions. Au sein d'un régime de pluralisme limité, dominé par l'institution monarchique où le dissensus politique fut souvent neutralisé par la force autant que par la persuasion (ou la cooptation), d'aucuns seraient tentés de réactualiser un schéma maintes fois convoqué pour rendre compte des relations entre le souverain et les élites politiques : celui d'un désamorçage savant mais imparable de toute forme de dissidence.

Pourtant, l'histoire sociale et politique des oppositions marocaines peut se lire bien différemment. À travers le récit de la façon dont progressivement s'insinua l'idée selon laquelle, les formations politiques légales s'interdisant la conquête du pouvoir central, l'opposition marocaine ne pouvait être que subordonnée à un palais maître du jeu ou radicalement contestataire, nous tenterons d'examiner certains des mécanismes du jeu politique marocain. En considérant des formes plurielles de contestations, de mobilisations et de conflits politiques, nous montrerons au contraire

que les arènes de l'opposition sont à géométrie variable, qu'elles sont négociées et non d'avance fixées par en haut; qu'elles sont le lieu de pratiques, d'engagements qui se réinventent et s'adaptent selon les enjeux, la conjoncture et la répression: loin d'être octroyées au prix de l'allégeance, les conquêtes des oppositions marocaines, tout autant que leurs défaites, sont le fruit de rapports de force permanents que nous nous proposons ici d'analyser.

### OPPOSITIONS « À SA MAJESTÉ » ?

32 Au Maroc, une partie d'échecs se joua à l'indépendance entre les deux alliés de la Lutte nationale. La formule institutionnelle et politique qui s'en dégagait fut érigée par les politistes en style de gouvernement singulier, qui influencerait depuis lors les relations entre le monarque et les élites politiques du pays. Selon ces analyses, celui-ci puiserait ses origines tant dans l'anthropologie politique du royaume que dans le processus de restructuration du champ religieux autour du principe de régime théocratique. D'une part, les structures tribales de la société entretiendraient une perpétuelle concurrence dans le champ politique. D'autre part, la politique de la monarchie « chérifienne » en faveur de l'islam populaire et maraboutique aurait permis de neutraliser les prétentions politiques des clercs concurrents<sup>1</sup> et d'inscrire dans l'article 19 de la Constitution de 1962, la fonction de commandeur des croyants (*amir al-mu'minîn*) du roi<sup>2</sup>. Ce schéma, à maintes reprises réactualisé, tant par les observateurs que par les acteurs de la vie politique marocaine eux-mêmes, laissa une empreinte durable dans la façon dont la question des « oppositions » fut abordée dans le royaume. Comme si, finalement, devant l'institution royale et l'exercice effectif du pouvoir, les acteurs politiques (partis, syndicats, Parlement, organisations en tout genre) n'étaient que des acteurs marginaux et manipulés, dont les mobilisations, les modes de contestation ou les formes d'opposition ne serviraient au final qu'à conforter les mécanismes de la domination.

---

1. Mohammed Tozy, *Monarchie et Islam politique au Maroc*, Presses de Sciences Po, 1999.

2. « Le roi, *amir al-mu'minîn*, représentant suprême de la Nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'État, veille au respect de l'islam et de la Constitution. Il est le protecteur des droits et des libertés des citoyens, groupes sociaux et collectifs; il garantit l'indépendance de la Nation et l'intégrité territoriale du royaume dans ses frontières authentiques. »

*Le bras de fer entre le Mouvement national  
et le palais à l'indépendance*

Le sultan Mohammed Ben Youssef, rentré d'exil en novembre 1955, incarnation du « martyr » de son peuple disputa la direction du nouveau régime avec le mouvement nationaliste de l'Istiqlâl (littéralement « l'indépendance »), lui-même auréolé de son combat politique et armé. Le premier prit le dessus dans ce rapport de force : prenant le titre de roi Mohammed V en 1957, il résista aux velléités de l'Istiqlâl de le cantonner à un rôle honorifique. L'habile souverain parvient à s'imposer comme « représentant suprême de la Nation » en ces périodes encore troublées<sup>3</sup>. Il sut jouer d'alliances multiples et des divisions du Mouvement national pour empêcher que celui-ci ne se transforme en parti unique comme le firent, non sans élimination des oppositions internes, en Tunisie le Néo-Destour de Habib Bourguiba et plus tard en Algérie le Front de libération nationale de Ahmed Ben Bella. Le scrutin communal de mai 1960, premières élections du Maroc indépendant, fut certes remporté par les partis issus du Mouvement national, déjà scindés entre l'Istiqlâl – pour son aile conservatrice, derrière la figure de Allal el-Fassi surnommé *al-za'im* (le leader) – et l'Union nationale des forces populaires (UNFP) – pour son aile tiers-mondiste, socialiste et syndicaliste, incarnée par exemple par Mehdi Ben Barka, Abdallah Ibrahim Mohamed Basri ou Mahjoub Ben Seddik. Mais cette consultation électorale inaugurerait déjà ce qui devint par la suite le savoir-faire électoral du palais. Celui-ci, reconstruisant un réseau d'administration locale et s'appuyant sur les notables ruraux soucieux de préserver leurs terres et leur statut acquis sous l'administration du protectorat, sut alors mobiliser un réseau de clientèle pour faire face aux forces politiques concurrentes, plutôt urbaines, intellectuelles ou prolétaires.

Ce récit, savamment documenté pour les élections suivantes (les législatives de 1963), par Rémy Leveau<sup>4</sup>, dans un ouvrage devenu un classique de la sociologie politique marocaine, reste aujourd'hui largement partagé sur les origines du système politique marocain contemporain. Il se nourrit à la même époque de la parution d'une autre thèse ambitieuse sur le régime qui se mettait en place : celle de John

3. Notamment le mécontentement rural et les insurrections populaires dans le Moyen-Atlas et le Rif contre les politiques de l'Istiqlâl ou encore les combats qui se poursuivent jusqu'en 1958 entre l'Armée de libération nationale de l'Istiqlâl et les forces armées françaises et espagnoles au Sahara.

4. Rémy Leveau, *Le Fellah, défenseur du trône*, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976, 1985.

Waterbury<sup>5</sup>, qui s'attachait à exploiter dans le Maroc de l'indépendance l'approche des anthropologues segmentaristes<sup>6</sup>. Dans un jeu politique où les élites nationalistes paraissaient fragmentées et sujettes à des divisions internes en chaîne<sup>7</sup>, le roi ne pouvait se permettre, affirmait Waterbury, de laisser une faction devenir trop puissante, mais n'avait aucun intérêt à ce que certaines d'entre elles disparaissent selon l'adage bien connu du « diviser pour mieux régner ». C'est ainsi que tandis que le jeune prince héritier Hassan II arrivait sur le trône en 1961 et faisait adopter par référendum une Constitution taillée à sa mesure en 1962, s'ancre au Maroc l'idée que « dans ce jeu où tout le monde est complice, il n'y a pas d'opposition à Sa Majesté, mais uniquement des oppositions de Sa Majesté<sup>8</sup> ».

34 *Le poids écrasant de l'unanimiste*

Dans cette perspective, le palais semble tenir l'essentiel des cartes du jeu politique formel, entretenant et jouant des divisions internes des segments d'opposition. Il se pose autant en incarnation de l'unité nationale qu'en arbitre des différends : dans l'arène politique comme dans les sphères du religieux. Pour les oppositions, l'alternative se résuma ainsi progressivement à se faire « opposition légale mais illégitime » (l'opposition *dans* le régime ou l'opposition *de* Sa Majesté) ou « opposition légitime mais illégale » (l'opposition *au* régime, l'opposition *à* Sa majesté). Ceci nous semble bien peu refléter les rapports de force qui se jouèrent au fur et à mesure, des processus violents et complexes qui présidèrent aux différentes dominations du palais.

À la faveur de chaque élection, le nombre des partis s'est de fait multiplié : 30 déclarés aux législatives 2009, 31 à celles de 2011, dont beaucoup n'ont une durée de vie qu'éphémère. Pour le romancier et sociologue Abdelkébir Khatibi, cette « atomisation » des formations politiques, par ruptures et clonages successifs, traduirait ainsi la prégnance d'une culture spécifique de l'autorité et du pouvoir qui fonde le lien de la communauté politique sur le « droit d'aînesse et de patriarcat » et qui

---

5. John Waterbury, *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, PUF, 1975.

6. Ernest Gellner, *Les Saints de l'Atlas*, Bouchène, 2003 (1<sup>re</sup> éd. 1969).

7. Jean-Claude Santucci, « Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un "pluralisme contrôlé" et les dilemmes d'un "pluripartisme autoritaire" », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 111-112, mars 2006, p. 63-118.

8. Jean-François A. Clément, « Waterbury John, *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite* », *Revue française de sociologie*, vol. 16, n° 16-2, 1975, p. 257-264.

légitime du même coup toute nouvelle formation sur la base du même principe, à savoir « la création d'une autre lignée symbolique »<sup>9</sup>.

D'emblée critiquée par les auteurs marxistes, par l'historien Abdallah Laroui engagé derrière l'USFP<sup>10</sup> ou l'anthropologue Abdallah Hammoudi<sup>11</sup> qui insistaient sur d'autres clivages qui traversaient la société marocaine d'alors (des inégalités régionales, de classes, des divisions idéologiques, un monde confrérique dynamique, etc.), ce schéma n'en reste pas moins vivace dans les représentations du fait politique au Maroc.

Il faut dire que loin d'être l'apanage des sciences sociales, il fut réactualisé à plusieurs reprises, à des fins politiques. C'est cet argument (le recours à la figure du roi pour préserver le corps social de ses divisions internes) qui fut avancé par le palais pour condamner « l'ennemi intérieur » par exemple lors des coups d'État de 1971 (l'attaque du palais royal de Skhirat) et 1972 (l'attentat contre le Boeing royal), impliquant des hauts gradés de l'état-major. C'est encore lui qui fut mobilisé pour faire face à l'ennemi extérieur et appeler à l'union sacrée derrière « Dieu, la Patrie, le Roi » (*Allah, al-Watân, al-Malîk*) lors du célèbre épisode de la marche « verte, pacifique et populaire pour la libération territoriale du Maroc » en 1975. Et c'est enfin lui qui est célébré chaque année lors de la fête du trône par le rituel de la *bay'a* (la cérémonie d'allégeance envers le commandeur des croyants à laquelle se prêtent les notables et élus du royaume). Le roi représente l'unité organique de la nation, tandis que les factions politiques peuvent en menacer l'intégrité. Ceci justifierait, selon l'idéologie du régime, non seulement l'encadrement par des prérogatives royales de la formule institutionnelle pluraliste (garantissant la concurrence dans le champ partisan et syndical), mais parfois le recours récurrent à l'armée et aux forces de sécurité, comme gardiens des frontières, de la paix intérieure contre la *fitna* (la discorde) ou la *siba* (la dissidence).

Pourtant, l'activité « d'opposition » a pris des significations variables, dont un récent numéro de l'*Année du Maghreb*<sup>12</sup> rend compte de façon éloquente : s'opposer à l'État, s'opposer au régime, s'opposer au leader et, plus conjoncturellement, s'opposer aux politiques publiques. Compte tenu de ce qui précède, seule la dernière formule fut politiquement

9. Abdelkébir Khatibi, *L'Alternance et les Partis politiques*, Casablanca, Eddif, 1999.

10. Abdallah Laroui, *Les Origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, Maspero, 1977, p. 175.

11. Abdallah Hammoudi, « Segmentarité, stratification sociale, pouvoir politique et saints. Réflexions sur la thèse de Gellner », *Hesperis-Tamuda*, n° 15, 1974, p. 147-180.

12. Thierry Desrues et Miguel Hernando de Larramendi (dir.), *L'Année du Maghreb 2009. S'opposer au Maghreb*, CNRS éditions, 2009.

tolérée, confinant à l'illégalité et la clandestinité les autres postures. Ceci ne signifie pas pour autant que les oppositions furent dénuées de sens et de consistance tout au long des soixante dernières années. Mais ceci peut expliquer les formes qu'elles prirent ; et ses lieux : le Parlement, les conseils locaux, mais aussi l'université, la mosquée, voire les rues, ou encore les couloirs feutrés du palais.

*De l'opposition au régime à l'opposition dans le régime :  
plusieurs trajectoires partisans*

36 Si l'activité d'opposition est loin de se réduire au champ partisan, celui-ci fut le théâtre de rapports de force déterminants, qui nourrirent les lectures en termes d'inclusion/exclusion, où l'alternative semble se réduire à la dissidence ou la participation. Ainsi, en février 1998, la nomination à la tête d'un gouvernement composite dont les ministères de souveraineté restent du domaine du roi, de Abderrahman el Youssoufi, secrétaire général de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), fut présentée comme l'acte final d'un processus de normalisation des relations entre le palais et son opposition socialiste issue du Mouvement national, celle-ci renonçant à contrebalancer le pouvoir et la légitimité royales<sup>13</sup> : on l'appela d'ailleurs « alternance consensuelle ».

L'USFP est issue d'une scission de l'UNFP, en 1975, dix ans après l'enlèvement et l'exécution en octobre 1965 de Mehdi Ben Barka, l'un de ses chefs de file résolument tiers-mondiste, en exil et condamné à mort par contumace en 1964. L'USFP est fondée par « l'aile de Rabat » (les dirigeants, les intellectuels et les « jeunes » du parti) contre « l'aile de Casablanca » (dominée par les syndicalistes ouvriers et étudiants – l'Union marocaine des travailleurs, UMT, et l'Union nationale des étudiants marocains, UNEM).

Après cinq années de suspension du Parlement (« l'état d'exception » a été proclamé par le roi de 1965 à 1970), les attentats contre la personne du roi, la dissolution de l'UNEM de 1973 à 1978, émergent de fait à cette époque de nouvelles « oppositions », notamment à l'extrême gauche et dans les milieux islamistes : l'organisation marxiste-léniniste *Ila al-amâm* (En avant), se considérait à « l'avant-garde des masses populaires » et défendait le droit à l'autodétermination des populations sahariennes<sup>14</sup>. Devant la répression, le mouvement prend la voie de la clandestinité,

---

13. Abderrahim El Maslouhi, « La gauche marocaine, défenseure du trône. Sur les métamorphoses d'une opposition institutionnelle », *L'Année du Maghreb 2009. S'opposer au Maroc*, *op. cit.*, p. 37-58.

14. Le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro, dit Front Polisario, est créé en mai 1973.

beaucoup de ses militants sont arrêtés et incarcérés. À l'instar d'Abraham Serfaty, incarcéré de 1977 à 1991, ces prisonniers politiques deviennent les victimes emblématiques du régime répressif. La contestation se fait entendre également dans les milieux islamistes dans ces années troublées. Abdessalam Yassine<sup>15</sup> (dit Cheikh Yassine) adresse une lettre ouverte au souverain : « L'islam ou le déluge » (*al-Islâm aw at-tûfân*) où il dénonce l'impiété du régime et dénie au roi sa qualité de commandeur des croyants. Il fonde, en 1973, l'association Justice et bienfaisance (*al-'Adl wa al-ihân*), une organisation interdite, tour à tour réprimée et tolérée. Cheikh Yassine est arrêté en 1974 puis interné en hôpital psychiatrique jusqu'en 1979. D'autres mouvements politiques dissidents se développent, notamment dans les universités, autour d'une idéologie islamique et révolutionnaire, à l'exemple de la Jeunesse islamique, au leader de laquelle, Abdelkrim Motî, est attribué l'assassinat du leader étudiant de gauche, Omar Benjelloun (1977). Si sa branche armée sera poursuivie, sa branche réformiste (*al-Jama'a al-islâmiyya*) devint le terreau du développement d'associations politiques ou caritatives à partir des années 1980.

37

C'est dans ce contexte, dès la fin des années 1970 et à l'heure du regain de nationalisme initié par le conflit au Sahara, que le palais et son opposition « historique », elle-même divisée, reprennent langue. Le palais relance des processus électoraux plusieurs fois reportés et l'USFP se présente quant à elle comme une « opposition constitutionnelle » plutôt que « révolutionnaire », une « opposition constructive » plutôt que de principe<sup>16</sup>. Des gages d'ouverture sont donnés par le palais au tournant des années 1980-1990 : notamment la mise sur l'agenda de la question des « droits de l'homme », la libération de prisonniers politiques, l'ouverture des portes du bagne de Tazmamart (1991) ou l'autorisation du retour des exilés politiques. Finalement, après un processus d'alternance avorté en 1993 pour « élections outrageusement falsifiées » selon Abderrahman el-Youssoufi<sup>17</sup>, un nouveau pacte se joue entre les adversaires d'antan en 1998, lorsque le leader socialiste accepte le poste de Premier ministre que lui propose Hassan II, quelque mois avant le décès de ce dernier.

À l'épreuve de fonctions gouvernementales et en prise aux exigences des affaires publiques, l'USFP dans « l'opposition » depuis sa création, parfois aux marges de la clandestinité (pour ce qui est de son organisation

15. Abdessalam Yassine est décédé le 13 décembre 2012.

16. Jean-Claude Santucci, *op. cit.*, p. 70.

17. Jean-Noël Ferrié, « La mise en place de l'alternance », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS éditions, vol. 37, 2000, p. 139-152.

mère, l'UNFP), connaît une transformation finalement classique des partis qui normalisent leurs relations avec des régimes autoritaires : l'abandon *de facto* des registres de l'« oppression » et de « victimes emblématiques » de l'autoritarisme et la professionnalisation politique de ses leaders et cadres. La mue identitaire du parti se traduit par l'accroissement d'un écart entre ses représentants et leur base, qui s'exprime par exemple dans le déclin électoral qu'il enregistre d'élection en election. La possibilité d'accéder à des portefeuilles ministériels accentue en outre les divisions au sein de son appareil, et la belle enquête sur la sociologie de ses cadres qu'a menée récemment Mounia Bennani-Chraïbi montre de façon frappante comment ses militants et responsables se sont « notabilisés », comment aujourd'hui le parti recrute dans le monde des affaires et de l'entreprise<sup>18</sup> et comment, lors des élections récentes, le « capital militant a, sauf exception, cédé la place aux capitaux individuels, autrement dit à la capacité personnelle de mobiliser des soutiens et d'engranger des voix, par-delà l'appartenance au parti »<sup>19</sup>.

Un schéma similaire semblerait se reproduire quinze années plus tard dans l'arène de l'opposition islamique. À l'issue des élections anticipées de novembre 2011, Mohammed VI nomme Premier ministre Abdelilah Benkirane, secrétaire général du Parti Justice et Développement (PJD), un parti héritier du mouvement islamiste des années 1970 et officiellement constitué en 1998 : si celui-ci s'est imposé au cours des années 2000 comme le principal parti d'opposition parlementaire au Maroc, son arrivée au gouvernement peut être lue aussi comme le résultat d'un nouveau processus de « désamorçage » pour reprendre la formule de Mohammed Tozy<sup>20</sup> : cette opposition a progressivement renoncé à la doctrine dogmatique et révolutionnaire de la Jeunesse islamique (*al-Shabîba al-islâmiyya*) inspirée par le mouvement des Frères musulmans, qui, sur les campus des années 1970, poursuivaient le projet d'édifier un État islamique en lieu et place de la monarchie<sup>21</sup>.

18. Mounia Bennani-Chraïbi, « “Hommes d'affaires” versus “profs de fac”. La notabilisation parlementaire d'un parti de militants au Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n° 2, 2008, p. 205-219.

19. *Ibid.*, p. 213.

20. Mohammed Tozy, « Représentation/intercession. Les enjeux du pouvoir dans les champs politiques désamorçés au Maroc », in Michel Camau (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, CNRS éditions, 1991, p. 153-168.

21. Haoues Seniguer, « Les islamistes à l'épreuve du Printemps arabe et des urnes : une perspective critique », in Vincent Geisser (dir.), *L'Année du Maghreb 2012. Un printemps arabe ?*, CNRS éditions, 2012, p. 67-86 ; « Des islamistes au service du roi ? », *Moyen-Orient*, avril-juin 2012, p. 24-29.



Elle accepte d'endosser les structures d'un parti politique reconnu, de jouer le jeu de la compétition électorale, d'une politique pragmatique au niveau local et désormais gouvernemental. Un ralliement signifié par exemple dans les positions de son groupe parlementaire qui affiche non seulement son allégeance au pouvoir monarchique mais encore un « soutien critique » (*al-musâdana al-naqdiyya*), puis rapidement une « opposition de conseil » (*al-mu'ârada al-nâsira*) au gouvernement d'alternance de 1998<sup>22</sup>. À noter que cette révision doctrinale n'est pas partagée par l'ensemble du parti et que celui-ci continue à s'adosser au Mouvement pour l'unicité et la réforme (*al-Islâh wa at-tawhîd*), non constitué en parti politique, qui se charge plus volontiers du prosélytisme et de la mobilisation religieuse ou sociale. À noter également que le PJD n'est que l'une des forces politiques du mouvement islamiste marocain, aux côtés par exemple de l'association Justice et bienfaisance (*al-'Adl wa al-ihân*)<sup>23</sup>, la principale force d'opposition à référence islamiste au Maroc qui n'est pas parvenue à obtenir l'autorisation de se constituer en parti politique<sup>24</sup>.

39

En tout état de cause, le PJD a démontré, tout au long des scrutins locaux et nationaux des années 2000, une remarquable capacité à se faire machine électorale et de s'en prévaloir vis-à-vis de ses concurrents au Parlement ou dans les conseils locaux, mais aussi vis-à-vis du palais. D'aucuns pourraient décrire sa trajectoire comme celle d'« islamistes du roi », dans la mesure où loin de remettre en cause la « commanderie des croyants », les responsables du parti affichent leur royalisme, ne contestent pas les prérogatives du souverain et finissent par accepter un compromis politique en accédant à la primature. Cependant, le parti a aussi montré tout au long de la dernière décennie une solide capacité à s'imposer dans les urnes. Il s'appuie pour cela sur une politique de la proximité en milieux urbains, développe un discours de moralisation de la vie publique et mesure au mieux ses efforts électoraux (autolimiter les candidatures du parti de façon à afficher sa modération en termes de prétention au pouvoir, mais aussi de façon à nourrir un discours

22. Nouredine Karbal, *PJD: du soutien critique à l'opposition de conseil* (en arabe), Casablanca, Al-najât Al-jadîda, 2000.

23. Sélim Smaoui et Mohamed Wazif, « Étendard de lutte ou pavillon de complaisance ? S'engager sous la bannière du "Mouvement du 20 février" à Casablanca », in Amin Allal et Thomas Pierret (dir.), *Devenir révolutionnaires. Au cœur des révoltes arabes*, Armand Colin, 2013.

24. Youssef Belal, « L'usure des oppositions islamistes au Maroc », *L'Année du Maghreb* 2009. *S'opposer au Maghreb*, op. cit., p. 59-74.

invérifiable sur la représentativité réelle du parti à l'échelle du pays)<sup>25</sup>. Sous cet angle, réduire l'ascension du parti aux stratégies du palais s'avère bien réducteur et ne rend pas compte des rapports de force réels dans les arènes du politique.

40 Quoi qu'il en soit, certains observateurs du Mouvement du 20 février, initié au cours de l'hiver 2011 pour porter la voix des « aspirations démocratiques » du « peuple marocain » en appelant celui-ci à s'engager dans les sillages des peuples tunisien et égyptien, soulignent que les principaux partis parlementaires du royaume se sont bien tenus à l'écart du mouvement. Y compris le Parti Justice et Développement. Si des « jeunes dissidents » de l'USFP, d'autres partis de gauche ou du PJD s'associèrent à la coordination protestataire, reste que les appareils partisans font bloc derrière le monarque, à l'exception notoire de formations de la gauche non gouvernementale – le Parti de l'avant-garde démocratique et socialiste (PADS), le Parti socialiste unifié (PSU) et la Voie démocratique (VD, *an-Nahj ad-dimuqrâti*, marxiste-léniniste) – et du puissant mouvement Justice et bienfaisance. En d'autres termes, les responsables des organisations politiques installées et instituées se montrèrent prudents, soucieux de ne pas affecter leurs inscriptions personnelles et institutionnelles dans les réseaux de l'action publique et du parlementarisme. Quant à la protestation, elle se montra peu efficace au final pour faire entendre sa voix, malgré son appel au « peuple » et à la « démocratie directe ». À tel point que certains observateurs considèrent que la « marge de manœuvre de la monarchie était donc relativement large »<sup>26</sup>.

Circulez, il n'y a rien à voir ? Encore une fois, le paradoxe de Lampedusa (« tout changer pour que rien ne change ») serait-il à l'œuvre dans le royaume ? Le souverain et ses conseillers, aussi stratèges que leurs prédécesseurs, garderaient-ils une main tout aussi visible qu'invisible sur le jeu politique, et profiteraient de la protestation, plus qu'ils n'y répondraient. Dans cette optique, l'organisation le 1<sup>er</sup> juillet 2012, d'un référendum sur la réforme de la Constitution (la neuvième depuis 1962) aurait eu un double effet pour la stabilité du régime : d'une part, « débloquer les réformes et éviter l'immobilisme<sup>27</sup> » notamment en « soumettant une partie des acteurs politiques [*i.e.* le chef du gouvernement directement issu des élections, en l'occurrence Abdelilah Benkirane] à

---

25. Haoues Seniguer, « Au Maroc, les islamistes ont bien pour mission de relégitimer le roi », *Libération*, 2 décembre 2011.

26. Baudouin Dupret et Jean-Noël Ferrié, « Maroc : le “printemps arabe” de la monarchie », *Moyen-Orient*, octobre-décembre 2011, p. 60.

27. *Ibid.*

une obligation de résultats en les plaçant dans la dépendance directe des électeurs<sup>28</sup> »; et, d'autre part, conforter la légitimité royale en revendiquant le même principe que ses adversaires, l'adhésion du peuple: ici le « suffrage populaire » (la voix des urnes) contre le « mouvement social » (la voix de la rue). En d'autres termes, affaiblir tant l'opposition partisane et parlementaire que la contestation sociale.

Qu'on ne s'y trompe pas: cette grille d'analyse de l'histoire des oppositions au Maroc, aussi présente soit-elle dans les imaginaires politiques du royaume, n'en met pas moins dans l'ombre d'autres processus tout aussi éclairants en matière de compréhension des différends politiques, de leurs expressions et de leurs modes de résolution dans le Maroc contemporain.

D'UNE OPPOSITION À L'AUTRE :  
STATUTS, FORMES ET OUTILS D'ACTION

41

En particulier, un piège serait de céder aux travers du fonctionnalisme et de considérer comme vouée à l'échec (à la disparition ou à la récupération) toute expression de désaccord ou de dissidence (la décision et le pouvoir effectifs se joueraient ailleurs, en particulier au sein d'une technocratie dont on peut montrer qu'effectivement elle est de plus en plus ostensiblement présente dans les rouages du politique<sup>29</sup>).

En l'occurrence, l'histoire récente des oppositions au Maroc engage, s'il en était besoin, à se débarrasser une fois encore de ce regard culturaliste ou développementaliste porté notamment sur les sociétés arabes et musulmanes qui oppose, sans autre alternative, « culture de l'émeute » (*i.e.* l'expression de mécontentements spontanée, inorganisée et violente, autrement dit politiquement immature)<sup>30</sup> et « culture de la déférence », de l'aliénation ou du clientélisme; ou qui condamne à l'impuissance et à la violence ceux qui ne seraient pas dans les cercles du pouvoir<sup>31</sup>. Au contraire, depuis 1956, les oppositions, protestations, mobilisations au Maroc ont montré de nombreuses passerelles entre les mondes politiques institués ou dissidents; elles ont également fait preuve de modes autonomes

28. *Ibid.*

29. Béatrice Hibou, « Le Mouvement du 20 février, le *makhzen* et l'anti-politique. L'impensé des réformes au Maroc », *Dossiers du CERI*, 2011.

30. Bertrand Badie, *Les Deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'islam*, Seuil, « Points Essais », 1987.

31. Pour une invitation ferme au dépassement de ces approches, voir Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule (dir.), *Résistances et Protestations dans les sociétés musulmanes*, Presses de Science Po, 2003.

de revendication, de formes singulières de militantisme; ont porté des causes, les ont défendues autrement qu'en renonçant à tout prix à leur valeur protestataire. Quant à l'appareil d'État à la tête duquel se trouve le roi, loin d'avoir toujours su désamorcer la contestation à coups de cooptation, il a souvent usé de répression et d'une violence d'État caractéristique.

### *Les coûts de la répression*

42 Arbitres au-dessus de la mêlée, les trois souverains marocains depuis 1956 ont en effet également été des acteurs engagés au cœur du conflit politique, usant des ressources exceptionnelles qu'offrait l'appareil sécuritaire du royaume, le fin maillage territorial des services de l'Intérieur ou encore le contrôle des principaux moyens de production, ressources foncières, groupes bancaires ou services financiers.

Dès 1958, les soulèvements du Rif et du Moyen Atlas sont éteints dans le sang par les Forces armées royales (FAR). De 1963 à 1964, plus de 200 procès pour complot contre l'État condamnent les opposants nationalistes, dont beaucoup prennent le chemin de l'exil. L'état se resserre, en particulier contre les mouvements lycéens et étudiants qui commencent à se faire entendre, tournant au mouvement populaire comme le 23 mars 1965, violemment puni par les forces de l'ordre. En juin 1965, l'état d'exception est instauré, en octobre, Ben Barka est enlevé, le pays s'enfonce alors dans ce que l'on appellera les « années de plomb » : procès, enlèvements, tortures, disparitions touchent plusieurs générations de militants au nom de la lutte contre la « subversion » et dans une logique d'« hostilité absolue »<sup>32</sup>. Les victimes de cette violence furent nombreuses. L'armée, les services de sécurité et de renseignements, du ministère de l'Intérieur en furent les instruments principaux, incarnés par trois figures, celles du général Oufkir (ministre de l'Intérieur de 1967 à 1971), de Ahmed Dlimi (à la tête des services de sécurité jusqu'en 1983) et de Driss Basri (ministre de l'Intérieur de 1979 à 1999). Le bagne de Tazmamart ou le centre de torture de Derb Moulay Chérif en furent les lieux tristement emblématiques; l'opposition devenait « poussière » pour reprendre l'expression alors en cours en marocain (*ighbrû*). Dans ces conditions, l'engagement et l'expression du « dissensus » politique s'avèrent éminemment coûteux. La répression influence les formes que

---

32. Frédéric Vairel, « L'opposition en situation autoritaire: statut et modes d'action », in Olivier Dabène et alii (dir.), *Autoritarismes démocratiques et Démocraties autoritaires au XXI<sup>e</sup> siècle*, La Découverte, 2008, p. 213-232.

prend l'opposition, quelles qu'elles soient : par exemple le passage à la clandestinité, l'adoption d'une stratégie legaliste ou le repli vers des actions de terrain de proximité (tout au long des années 1990, des groupes comme *an-Nahj ad-dimuqrâti*, marxiste-léniniste ou le PADS, et encore aujourd'hui l'organisation Justice et bienfaisance sont empêchés de se constituer en parti politique). Auteur d'une thèse remarquable sur les mobilisations au Maroc, Frédéric Vairel note que, dans les années 1990-2000, le choix du *sit-in*, préféré à la marche ou « l'émeute », s'explique ainsi comme l'un des effets intériorisés dans les pratiques militantes : il s'agit notamment d'éviter l'affrontement direct avec les forces de l'ordre. Le même constat est formulé au sujet des stratégies déployées par la coordination du 20 février 2011<sup>33</sup>.

Si aujourd'hui la violence d'État s'avère moins directe et moins massive qu'elle ne le fut par le passé (à noter néanmoins qu'Amnesty International continue d'alerter sur les violations des droits humains au Maroc, notamment dans le domaine des libertés politiques, dans le cadre de la loi sur le terrorisme de 2003 et l'existence avérée de prisonniers d'opinion), les oppositions continuent à faire face à une palette de moyens de distorsion : audits fiscaux (par exemple pour des représentants du patronat contestataires), suppression des publicités pour la presse autonome, corruption<sup>34</sup>, etc.

43

*Parti, syndicat, société civile, mouvement social, cyber-dissidence : les formes plurielles des oppositions marocaines aujourd'hui.*

L'analyse des formes qu'ont prises hier ou aujourd'hui les oppositions marocaines gagne donc à se libérer de l'alternative « opposition de Sa Majesté » ou « à Sa Majesté ». Les oppositions partisans se sont heurtées au peu de marge de manœuvre que laisse un régime de pluralisme limité, et l'heure est aujourd'hui au discours sur la « crise des partis », savamment nourrie par le régime lui-même ; mais les trajectoires de l'UNFP puis de l'USFP dans les années 1960 et 1970 et plus récemment du PJD montrent que la forme partisane peut s'avérer populaire et mobilisatrice<sup>35</sup>. À partir des années 1990, le développement de la « société civile » et du mouvement associatif *a priori* moins subversif, encouragé par les partenaires internationaux et leurs discours sur la démocratisation, fut

33. Sélim Smaoui et Mohamed Wazif, *op. cit.*

34. Voir la contribution de Kamal El Mesbahi dans ce volume, p. 83-97.

35. Lamia Zaki (dir.), *Terrain de campagne au Maroc : les élections législatives de 2007*, Karthala, 2009.

un lieu de reconversion de certains engagements. Certains sortirent de leurs partis ou organisations pour s'investir dans de nouvelles causes, celles du développement, de la lutte contre la corruption ou encore des droits de l'homme (notamment dans le cadre de l'Association marocaine des droits humains et l'Organisation marocaine des droits humains, fondées respectivement en 1979 et 1988). D'autres endossèrent des causes « civiles » – par exemple celle du droit des femmes –, sans renoncer pour autant au politique. Ceci ne se fit pas sans fortes tensions en interne : prenons l'exemple du conflit qui divisa profondément le monde des « droits humains » au sujet de la nomination à la présidence de l'Instance Justice et Vérité (2004) de Driss Benzekri, ex-prisonnier politique (il passa dix-sept ans dans les geôles du royaume), leader du forum Justice et Vérité créé en 1999 dans le but de défendre le droit des victimes des années de plomb. La question de la distance au régime continue à faire débat.

44

Dans le monde du travail, les formes du militantisme ont également évolué. Les syndicats ouvriers enregistrent une désaffection grandissante, qui s'explique notamment par la flexibilisation croissante du travail. Ils changent progressivement d'interlocuteurs : l'une des conséquences des réformes économiques entreprises à partir de 1983 (l'ajustement structurel, la privatisation des entreprises publiques, l'ouverture des frontières douanières) réside dans ce que l'État n'est plus le principal employeur du pays. Néanmoins, le mouvement des diplômés chômeurs (avec la création de l'Association nationale des diplômés chômeurs du Maroc en 1991<sup>36</sup>), comme les mobilisations « contre la cherté de la vie et la dégradation des services publics » dans des coordinations locales (*tansiqiyyat*) à partir des années 2005-2006 montrent à quel point les questions de conditions de vie, des inégalités économiques et sociales ou encore des relations à l'emploi restent des creusets majeurs de protestation, d'engagement et d'oppositions ou de pressions aux politiques publiques. Ceci se manifeste encore dans le Mouvement du 20 février qui, en 2011, a su fédérer non seulement les militants de gauche, islamistes et droits-de-l'homme, mais également des protestataires socialisés dans ces *tansiqiyyat* ou dans le mouvement altermondialiste qui depuis 2002 connaît dans le royaume une mobilisation certes modeste en nombre de militants, mais croissante<sup>37</sup>.

---

36. Montserrat Emperador Badimon, *Les Mobilisations des diplômés chômeurs au Maroc : usages et avatars d'une protestation pragmatique*, thèse doctorale, IEP d'Aix-en-Provence, 2011.

37. Éric Cheynis, « Trajectoires du Maroc à Porto Alegre. Conditions et logiques de la participation marocaine au Forum social mondial », *Cultures & Conflits*, n° 70, 2008.

En d'autres termes, en même temps que l'on repère des cycles de mobilisation (nationaliste à l'indépendance, à gauche, puis islamiste à partir des années 1960, aujourd'hui peut-être plus volontiers autour d'une question sociale<sup>38</sup>; il faut aussi, évidemment, évoquer la cartographie de ces oppositions, la permanence de revendications autonomistes dans les provinces sahariennes du royaume ou encore les différents avatars du mouvement berbériste<sup>39</sup>), les formes de l'action collective évoluent, avec l'émergence de nouvelles arènes de mobilisation et d'opposition. On peut en repérer plusieurs formes, non exclusives les unes des autres, et non exhaustives : celles des « mouvements sociaux » des années 2000 qui affirment de nouvelles identités collectives (mouvements pour le « règlement des années de plomb », mouvements féministes, islamistes, altermondialistes), en ayant recours à des modes d'action singuliers (le *sit-in* ou rassemblement par exemple – *al-waqfa*<sup>40</sup> –, comme la grève fut un mode d'action central des ouvriers marocains dans les années 1970); celle de la presse indépendante avec ses titres phares (*TelQuel*, *le Journal-hebdomadaire*, *al-Sahîfa al-usbû'iyya*, *Demain magazine*, *Dumân*, etc.) dont les journalistes et dirigeants subirent eux aussi pressions et violences politiques (procès, emprisonnements, redressements fiscaux, etc.); plus récemment encore, celle de la cyber-dissidence (qui sert de nouveau support aux titres de presse indépendante, et fut un vecteur de mobilisation important pour le Mouvement du 20 février *via* le site [www.mamfakinch.com](http://www.mamfakinch.com) par exemple; et enfin, de façon plus sporadique, celle de l'action armée et jihadiste dont plusieurs réseaux auraient été démantelés au cours de la dernière décennie, et qui se serait exprimée par exemple lors des attentats à Casablanca de 2003 ou à Marrakech en 2011 (à ne pas confondre avec le développement sur le terrain, d'un courant salafiste néo-fondamentaliste).

45

Au final, l'état des forces politiques au Maroc ne peut se lire à l'aune unique de leur rapport au centre, c'est-à-dire de leur relation au palais. Certes, ce dernier est une institution centrale dans le champ politique, dont les acteurs maîtrisent largement par le droit et la pratique bien des

38. Myriam Catusse et Frédéric Vairel (dir.), « Le Maroc de Mohammed VI : mobilisations et action publique », *Politique africaine*, n°120, 2011.

39. Didier Le Saout, « La radicalisation de la revendication amazighe au Maroc. Le Sud-Est comme imaginaire militant », *L'Année du Maghreb 2009. S'opposer au Maghreb*, op. cit., p. 75-93.

40. Frédéric Vairel, « L'ordre disputé du sit-in au Maroc », *Genèses*, n° 59, 2005, p. 47-70.

rouages politiques et économiques : un autre domaine d'illustration de cela est celui du monde de l'entreprise et des finances, où l'emprise du palais (et des groupes de la famille royale) est sans cesse plus manifeste, non sans résistances feutrées ou plus ouvertes<sup>41</sup>. Néanmoins, ce rapport de force inégal ne peut pour autant obscurcir le fait que les oppositions au Maroc sont également (voire avant tout) inscrites dans des mobilisations vécues, des engagements sur le long terme ou plus éphémères, des lignes de clivages qui se déplacent dans le temps et avec la géographie du royaume. L'autonomie de l'État marocain (et du régime qui agit en son nom) est toute relative, malgré l'image d'un *big brother* (souvent appelé le *makhzen*, l'appareil central en quelque sorte) monopolisant la décision et verrouillant toute dissidence : État « dans sa société »<sup>42</sup>, ses institutions politiques sont travaillées par ces forces d'oppositions et leurs luttes, que celles-ci se jouent dans les arènes parlementaires ou dans la rue, dans les coulisses des ministères ou, aujourd'hui sur l'espace du web.

---

41. Myriam Catusse, *Le Temps des entrepreneurs ? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Maisonneuve et Larose, 2008.

42. Joel Migdal, *State in Society. Studying how States and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

---

#### R É S U M É

---

*Le Mouvement du 20 février questionne les dynamiques qui traversent les oppositions marocaines et plus généralement l'état des forces politiques. Au sein d'un régime de pluralisme limité, dominé par l'institution monarchique où le « dissensus » politique fut souvent neutralisé par la force autant que par la persuasion (ou la cooptation), d'aucuns seraient tentés de réactualiser un schéma maintes fois convoqué pour rendre compte des relations entre le souverain et les élites politiques : celui d'un désamorçage savant mais imparable de toute forme de dissidence. Pourtant, l'histoire sociale et politique des oppositions marocaines peut se lire bien différemment. En considérant des formes plurielles de contestations, de mobilisations et de conflits politiques, cet article montre au contraire que les arènes de l'opposition sont à géométrie variable, qu'elles sont négociées et non d'avance fixées par en haut ; qu'elles sont le lieu de pratiques, d'engagements qui se réinventent et s'adaptent selon les enjeux, la conjoncture et la répression.*